



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 9 au 11 juillet 2024 • Montréal (Québec)

SÉANCES DE DIALOGUE



Législation en matière de santé des Premières Nations / Une voie pour faire progresser l'accessibilité parmi les Premières Nations

Lundi 8 juillet 2024 | 10 h 30 - 12 h

Salle 512CD, Palais des congrès

Description de la séance

L'objectif de la séance de dialogue est de présenter un compte rendu sur les travaux de l'Assemblée des Premières Nations (APN) concernant les propositions de loi sur l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées et de législation en matière de santé des Premières Nations fondée sur les distinctions.

En 2019, le gouvernement fédéral a adopté la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA) dans le but d'offrir un Canada sans obstacles aux personnes handicapées d'ici 2040. Les Premières Nations sont exemptées de l'application de la LCA jusqu'au 12 décembre 2026 afin de leur permettre de mener des activités de mobilisation auprès des détenteurs de droits et des personnes handicapées de leurs communautés. Compte tenu des lacunes présentes dans la LCA, les Premières Nations ont proposé d'élaborer une loi distincte des Premières Nations sur l'accessibilité (LDPNA). Les responsables de la séance feront le point sur le travail réalisé par l'APN au cours des deux dernières années dans le cadre d'activités de mobilisation menées auprès des Premières Nations et d'une recherche sur la situation de l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées au sein des nations, y compris le contexte pour la rédaction d'une ébauche de résolution sur les diagnostics erronés. Une disposition de la LDPNA demandera de consacrer une section de la législation en matière de santé des Premières Nations à l'inclusion des personnes handicapées.

La législation en matière de santé des Premières Nations a le potentiel d'accélérer l'élaboration de modèles de santé des Premières Nations, fondés sur des concepts ancestraux de mieux-être et alignés sur les droits inhérents et issus de traités à la santé. La séance consistera aussi à présenter un aperçu des points de vue régionaux sur la législation en matière de santé, à harmoniser les visions sur l'amélioration de la santé, à déterminer les risques et à suggérer un cadre pour soutenir les propositions législatives sur la santé des Premières Nations.

Liste des orateurs

- Melanie Morningstar ; directrice par intérim, Secteur de la santé, APN
- Chef régional Andrea Paul, titulaire de portefeuille, APN-Nouvelle-Écosse
- Chef James Hobart, Première Nation de Spuzam, C.-B.
- Cheffe Rachel Manitowabi, Première Nation de Wiikwemkoong, Ontario
- Shannann McInnis, chercheuse principale, AccessEDI
- Josee Lavoie (doctorat)



Assemblée des Premières Nations

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 9 au 11 juillet 2024 • Montréal (Québec)

SÉANCES DE DIALOGUE



Législation en matière de santé des Premières Nations / Une voie pour faire progresser l'accessibilité parmi les Premières Nations

Lundi 8 juillet 2024 | 10 h 30 - 12 h

Salle 512CD, Palais des congrès

Durée	Point à l'ordre du jour	Intervenants
10 h 30	Prière d'ouverture	Sempulyan Stewart Gonzales, gardien du savoir
10 h 35	Mot de bienvenue et présentations	Lauren Doxtater
10 h 40	Allocutions de la Cheffe Manitowabi et du Chef Hobart	Sheldon Kent, Chef régional par intérim
10 h 45	Législation distincte des Premières Nations sur l'accessibilité et l'intégration des personnes handicapées	Jessica Quinn
10 h 50	Législation en matière de santé des Premières Nations	Lauren Doxtater
11 h 30	Discussion	Lauren Doxtater
11 h 55	Prière de clôture	Sheldon Kent, Chef régional par intérim